



assurance de l'entreprise dans le cas d'un vol

Par **sali30**, le **30/01/2010** à **14:55**

Bonjour,

Je travaille à des horaires décalés et un matin sur le trajet domicile/travail, un individu a fracassé la fenêtre de ma voiture alors que j'étais arrêté à un feu et a volé mon sac.

Je souhaitais savoir si l'assurance de la société dans laquelle je travaille pouvait intervenir dans le remboursement de mon sac et de son contenu.

Le service RH me dit que non mais je voulais savoir ce que dit le droit à ce sujet.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **loe**, le **30/01/2010** à **18:41**

Bonjour

Est-ce le véhicule de la société ou le votre ?

Si c'est celui de l'entreprise, c'est à leur assurance de prendre en charge les dégâts.

Si c'est votre propre véhicule, l'entreprise n'a rien à y voir, faites jouer votre propre assurance.